

CONCOURS NATIONAL DES PRATIQUES D'AGROFORESTERIE

2018 - 2019

Concours organisé par et avec le soutien de :



Concours 2018-2019 des pratiques d'agroforesterie

L'agroforesterie, regroupant tous les systèmes qui associent l'arbre à l'agriculture, est un ensemble de pratiques agro-écologiques aux atouts multiformes : stockage du carbone, préservation de la biodiversité et des paysages ruraux, lutte contre l'érosion des sols, limitation du ruissellement des eaux, fourniture de produits variés (bois, fruits, fourrage). Ses différentes formes (haies, prés vergers, alignements d'arbres intra-parcellaire, etc) méritent toute l'attention des agriculteurs et des organismes au service des agriculteurs, pour développer ensemble une agriculture durable, associant performance économique et performance environnementale.

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a lancé en 2015 le plan de développement de l'agroforesterie qui comporte 5 axes et 23 actions. L'une d'elles (= action 3.5) concerne la promotion de l'agroforesterie, sous toutes ses formes. C'est dans ce cadre que s'inscrit le concours des pratiques d'agroforesterie, dont la première édition a été organisée entre juin 2018 et ce mois de février 2019. Dans l'esprit de ce qu'est déjà le concours de pratiques agro-écologiques – prairies et parcours, afin qu'il y ait une véritable reconnaissance d'un ensemble de pratiques vertueuses.

Ce concours 2018-2019 était donc expérimental, il visait entre autres à tester différents outils, tels qu'une grille d'évaluation commune à tous les systèmes agroforestiers candidats. Cependant, dans les 4 régions qui se sont prêtées à l'exercice (Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Centre Val de Loire), les candidatures se sont avérées être d'un excellent niveau, représentatives d'une grande motivation de la part d'agriculteurs conscients de l'intérêt des pratiques mises en œuvre, ... même si les motivations et les formes prises par les systèmes agroforestiers évalués pouvaient être très variées. Félicitations, donc, à ces 15 exploitations retenues au niveau des jurys régionaux, et qui ont chacune donné lieu à des visites de terrain très riches en enseignements.



Félicitations et remerciements également aux jurys régionaux et au jury national, tous composés de 5 à 7 membres très complémentaires, très professionnels, et très investis dans leur mission. De nombreuses compétences ont ainsi été réunies : agronomes, écologues, paysagistes, artistes spécialistes de l'arbre, conseillers spécialisés, forestiers, enseignants, chercheurs, et agriculteurs agroforestiers évidemment, présidant chacun des 5 jurys. Ces jurys, constitués par les différents animateurs (régionaux et nationaux), ont parfaitement rempli leurs missions, dans un souci constant d'équité et de valorisation des acquis professionnels de tous les agriculteurs candidats.

Remerciements enfin aux structures membres du comité national d'organisation, que ce soit pour leur implication sans faille dans la mise en œuvre de ce 1^{er} concours (APCA et Afac-Agroforesteries) ou pour leur contribution financière nécessaire pour cette organisation (Fondation Yves Rocher, Groupe AccorHotels). A l'avenir, le comité national d'organisation souhaite pérenniser ces partenariats, voire les développer avec l'implication de nouvelles structures.

En conclusion, la 2^{ème} édition est d'ores et déjà envisagée, sur l'ensemble des territoires nationaux. Une évaluation du concours 2018-2019 aura lieu au printemps, puis le lancement de la 2^{ème} édition est attendu avant l'été, pour poursuivre le déploiement d'outils au service du développement de l'agroforesterie, et au-delà de l'ensemble des pratiques agro-écologiques.

Pour le comité national d'organisation,
Christophe PINARD
Chargé de mission biodiversité et w
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (DGPE)
agroforesterie.dgpe@agriculture.gouv.fr

Présentation des organismes et projets qui ont permis le financement du concours des pratiques d'agroforesterie 2018 - 2019

Le projet REUNIR-AF, Réseau National pour l'Agroforesterie

Le concours national des pratiques d'agroforesterie est une réalisation du projet REUNIR-AF, Réseau national pour l'Agroforesterie.

Lancé en septembre 2018, le Réseau National pour l'Agroforesterie (REUNIR-AF) a pour objectif d'améliorer la prise en compte des différentes formes d'agroforesterie dans les politiques agricoles et d'aménagement, et d'accompagner le déploiement et l'appropriation de ces politiques publiques par les agriculteurs ainsi que par les opérateurs et conseillers de terrain. REUNIR-AF vise aussi à appuyer l'animation régionale et nationale du Concours des pratiques d'agroforesterie.

Le projet REUNIR-AF est piloté par Chambres d'agriculture France et copiloté par l'Afac-Agroforesteries ; il repose sur l'articulation entre une animation nationale et l'apport de référents régionaux, chargés d'être des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics et des régions pour accompagner le suivi de l'application des politiques publiques de l'agroforesterie et les améliorer. Ce sont ces mêmes référents régionaux qui assurent l'animation régionale du Concours des Pratiques d'Agroforesterie. REUNIR-AF est soutenu par le Réseau rural national à l'aide de crédits du FEADER, par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et par le Commissariat général à l'égalité des territoires.

Pour l'animation nationale de REUNIR-AF
Léa Lemoine, Chef de projet REUNIR-AF, Chambres d'agriculture France (lea.lemoine@apca.chambagri.fr)
Baptiste Sanson, Co-pilote de REUNIR-AF, Afac-Agroforesteries (baptiste.sanson@afac-agroforesteries.fr)



La Fondation Yves Rocher qui agit aux 4 coins de la planète, s'est engagée à planter 100 millions d'arbres à l'horizon 2020.

En France, avec l'Afac-Agroforesteries, notre partenaire privilégié du programme Plantons pour la Planète, nous nous sommes fixés un objectif de 3 millions d'arbres plantés depuis 2010. Pari tenu ! Ce programme a prouvé qu'il permettait d'impulser des dynamiques de plantation de haies, de vergers et d'agroforesterie intraparcellaire sur de nombreux territoires afin de réintroduire l'arbre champêtre au cœur des territoires ruraux. L'engagement en matière de haute-qualité de plantation de la Fondation Yves Rocher se concrétise aussi depuis plusieurs années par le soutien à la filière d'arbres et d'arbustes d'origine génétique locale.

Convaincus que chacune de ces actions de plantation contribue à définir un nouveau contrat social avec le vivant et que l'arbre champêtre et les pratiques d'agroforesterie méritent d'être mieux reconnus, c'est avec enthousiasme que nous avons décidé de participer à la création du concours des pratiques d'agroforesterie et d'y apporter notre soutien.

Claude Fromageot,
Directeur de la Fondation Yves Rocher



Leader mondial dans le domaine du voyage et du lifestyle, AccorHotels propose des expériences uniques dans plus de 4 600 hôtels, resorts et résidences dans 100 pays.

Conscient de son rôle dans la préservation de l'environnement, AccorHotels se mobilise depuis près de 25 ans pour une hôtellerie durable, notamment à travers sa stratégie RSE - PLANET 21 Acting Here. L'ambition de AccorHotels est d'ouvrir de nouvelles voies vers une hospitalité positive, partout où ses hôtels sont implantés.

Engagé depuis 2009 dans un vaste programme d'agroforesterie à travers le monde - Plant for the Planet - AccorHotels a déjà accompagné la plantation de près de 6 millions d'arbres dans 26 pays et l'objectif est d'atteindre 10 millions d'ici 2021. Le Groupe a également initié en 2016, avec PUR Projet et Fermes d'Avenir, le premier concours national pour l'agroforesterie : Arbres d'Avenir. En approfondissant son soutien à la plantation d'arbres dans des parcelles agricoles, AccorHotels favorise non seulement la transition vers une agriculture plus responsable mais aussi l'interaction entre ses collaborateurs, ses partenaires, ses clients et les communautés locales.

Arnaud Herrmann,
Directeur Développement durable de AccorHotels



Présentation de l'organisation du concours des pratiques d'agroforesterie 2018-2019

Le concours des pratiques d'agroforesterie 2018-2019 a été mis en place par un comité national d'organisation constitué de trois structures,

- le **Ministère de l'agriculture et de l'alimentation** (représenté par Christophe PINARD, chargé de mission biodiversité et agroforesterie),
- l'**Assemblée permanente des chambres d'agriculture - APCA** (représentée par Yousri HANNACHI et Léa LEMOINE, chargés de mission agroforesterie),
- l'**Afac-Agroforesteries** (représentée par son directeur, Baptiste SANSON).

A ce comité national d'organisation ont été régulièrement associés les deux partenaires financiers du concours, la **Fondation Yves Rocher - Institut de France** (représentée par Claude FROMAGEOT), et le **groupe AccorHotels** (représenté par Arnaud HERRMANN).



Le concours s'est déroulé en deux étapes :

1. L'organisation régionale, entre juillet 2018 et janvier 2019

Le concours s'est déroulé, pour cette première année expérimentale, dans quatre régions seulement, et avec des animations variables selon les régions :

- En région Pays de la Loire, deux animateurs : Jean-Charles VICET (Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire) et Olivier CLEMENT (Fédération régionale des chasseurs des Pays de la Loire) ;
- En région Nouvelle-Aquitaine, deux animateurs : Françoise SIRE (Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine) et Eric CIROU (Chambre d'agriculture 17 et 79) ;
- En région Centre-Val de Loire, un animateur : Xavier KASPER (Chambre d'agriculture 41) ;
- En région Auvergne-Rhône-Alpes, une animatrice : Sylvie MONIER (Mission haies Auvergne).

Chacun de ces animateurs s'est vu confier la tâche d'organiser les pré-sélections des candidatures, et la mise en place des jurys régionaux. Sur proposition de ces jurys régionaux, le concours n'était ouvert que dans certains territoires test de ces régions.

1.1. En région Pays de Loire



Suite à une réunion téléphonique (le 08/11/2018), le jury s'est réuni le 15 novembre 2018. Il était composé de cinq membres :

- Laurent LELORE, agriculteur en Maine-et-Loire et élu de chambre d'agriculture - Président du jury,
- Joanna VILLENAVE-CHASSET, entomologiste - bureau d'étude Flor'Insectes,
- Noémie SECHET, formatrice au CFPPA d'Angers,
- Franck VIEL, spécialiste du plessage, association Passages,
- Stéphane GUERIF, enseignant au lycée agricole de Briacé,

Auxquels se sont associés, en qualité d'auditeurs, deux représentants du comité national d'organisation, Yousri HANNACHI (APCA) et Christophe PINARD (MAA).

Cinq parcelles ont été visitées et évaluées (cf grille de notation en annexe), après audition des cinq agriculteurs candidats :

- Y. CLOUET, à Petit Mars (44),
- O. DUPAS, à Ligné (44),
- J.R. GACHET, à Jallais (49),
- P. JAUNET, à Yzernay (49),
- P. LEBOSSE, à la Chapelle-sur-Erdre (44).

Sur chacune de ces cinq exploitations, le déroulé fut le même, exactement : présentation rapide des membres du jury, écoute de l'agriculteur (présentation de la parcelle et de l'exploitation), questions du jury, restitution rapide terminale sur les points-clés retenus par chacun des membres du jury.

Puis discussions, propres au jury, sur la

grille de notation, critère par critère et exploitation par exploitation (avec également, outre la notation, de nombreuses remarques sur la formulation des critères, des discussions sur la manière de noter, pour chaque membre du jury puis de manière collective), et enfin délibération finale du jury, en fin de journée, avec discussion sur les notes obtenues pour chaque candidat, et finalement décision de désignation des lauréats régionaux.

1.2. En région Nouvelle-Aquitaine



Suite à une réunion téléphonique (le 13/11/2018), le jury s'est réuni le 04 décembre 2018. Il était composé de six membres :

- Bruno LEPOIVRE, agriculteur en Deux-Sèvres, élu de la chambre d'agriculture 79 - Président du jury,
- Guy PROUST, agriculteur en Deux-Sèvres et membre du Conseil d'administration de Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine,
- Lionel JORDAN-MEILLE, enseignant-chercheur à Bordeaux Sciences Agro,
- Céline VOMIERO, artiste - photographe,
- Caroline BIGOT, paysage-conseil de l'État,
- Yves LACOUTURE, conseiller en gestion forestière,

Auxquels s'était associé, en qualité d'auditeur, un représentant du comité national d'organisation (Christophe PINARD - MAA).

Cinq parcelles ont été visitées et évaluées (cf grille de notation en annexe), après audition des cinq agriculteurs candidats :

- Lycée agricole de Melle - 79 (Directeur d'exploitation agricole : D. BOULENGER),
- Lycée agricole de Venours - 86 (Directeur d'exploitation agricole : M. SAUVEE),
- D. CLOCHARD, à Rouillé - 86,
- G. GRASSET, à Ménigoute - 79,
- F. MICHAUD, à Thuré - 86.

Les modalités d'évaluation et le déroulement de cette journée furent identiques à ceux du jury de la région Pays de la Loire (cf 1.1).

1.3. En région Centre-Val de Loire



Le jury s'est réuni le 23 janvier 2019. Il était composé de cinq membres :

- Adrien PELLETIER, agriculteur en Loir-et-Cher, président de l'association A2RC - Président du jury,
 - Dominique MANSION, spécialiste des trognons, Maison botanique - 41,
 - Célia DUJARDIN, conseillère en biodiversité, Chambre d'agriculture 41,
 - Christophe SOTTEAU, conseiller en agroforesterie, AGROECO expert,
 - Excusée : Clara WANG, enseignante au lycée agricole de Bourges,
- Auxquels se sont associés, en qualité d'auditeurs, deux représentants du comité national d'organisation, Sophie THOMASSET (Fondation Yves Rocher) et Christophe PINARD (MAA).

Deux parcelles ont été visitées et évaluées (cf grille de notation en annexe), après audition des deux agriculteurs candidats :

- A. YVON, à la Chapelle St Martin-la plaine (41),
- D. CALLU, à Rahart (41).

Les modalités d'évaluation et le déroulement de cette journée furent identiques à ceux du jury de la région Pays de la Loire (cf 1.1).

1.4. En région Auvergne-Rhône-Alpes



Le jury s'est réuni le 23 janvier 2019. Il était composé de cinq membres :

- Jean Sébastien GASCUEL, agriculteur agroforestier du Puy de Dôme - Vice Président de l'Association les haies du Puy de Dôme - Président de jury
- Patrice AVIDE, technicien forestier de la DDT du Puy de Dôme,
- Stéphane COMBELLES, chef de service environnement du Département de l'Allier,
- Nicolas MOUSSERIN, chargé de mission agriculture au Département de l'Allier,
- Bertrand DUCROUX, coordinateur technique à la Fédération départementale des chasseurs de l'Allier,
- Stéphane HEKIMIAN, technicien agroforestier à la mission haies Auvergne Rhône Alpes,

Auxquels se sont associés, en qualité d'auditeurs, trois représentants du comité national d'organisation, Léa LEMOINE (APCA), Baptiste SANSON (Afac-Agroforesteries) et Marine SEGURA (Fondation Yves Rocher).

Trois parcelles ont été visitées et évaluées (cf grille de notation en annexe), après audition des trois agriculteurs candidats :

- J. DENIS, à Aurouer (03),
- G. VERNIS, à Franchesse (03),
- l'EURL des rosiers (J.F. LAFOLEY - M. A. et M.H. GIRODET), à Taxat-Sénat (03).

Les modalités d'évaluation et le déroulement de cette journée furent identiques à ceux du jury de la région Pays de la Loire (cf 1.1).

2. L'organisation nationale, en février 2019

Le jury s'est réuni le 21 février 2019. Il était composé de cinq membres :

- Gilles DELAUNAY, agriculteur dans l'Orne - Président du jury,
- Jacques TASSIN, écologue au CIRAD de Montpellier,
- Sandra NOVAK, agronome, ingénieure de recherche à l'INRA Lusignan, unité FERLUS,
- Monique TOUBLANC, sociologue et enseignante à l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles,
- Anne-Sophie RIOS, chargée de mission Breizh bocage à l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA).

Auxquels se sont associés, en qualité d'auditeurs / membres sans pouvoir de délibération, cinq représentants du comité national d'organisation, Léa LEMOINE (APCA), Baptiste SANSON (Afac-Agroforesteries), Christophe PINARD (MAA), Laura MARCHAL (AccorHotels) et Claude FROMAGEOT (Fondation Yves Rocher).

Les modalités d'évaluation et le déroulement de cette journée furent identiques à ceux des jurys régionaux (cf 1. - exception faite des visites des parcelles et des rencontres avec les agriculteurs), jusqu'à désignation des cinq lauréats nationaux., jusqu'à désignation des 5 lauréats nationaux.

Profils des exploitations candidates (pré-retenues par les animateurs régionaux) au Concours national des pratiques d'agroforesterie 2018-2019



1. Région Pays de la Loire

1.1. Exploitation de M. Yves CLOUET

Avec 115 ha et 65 vaches laitières (bénéficiant du label « lait de foin »), le GAEC du chêne, situé sur la commune de Petit Mars, se situe dans le Nord de la Loire-Atlantique. La parcelle candidate a une surface de 13 ha, et est bordée par une haie ancienne et multi-spécifique, traditionnelle de son paysage régional (cf photo, avec le jury, le 15/11/2018). Dans cette parcelle, cultivée en agriculture biologique, M. Clouet a implanté il y a 7 ans des alignements d'arbres intra-parcellaires, avec des objectifs variés et complémentaires : rupture avec les vents dominants, autonomie alimentaire, développement de pratiques agro-écologiques, ... M. Clouet avoue sa passion de l'arbre, il ne conçoit pas de travailler sans arbre, et montre un engagement sans faille en ayant par ailleurs le projet d'implantation de nouvelles rangées d'arbres intra-parcellaires, en 2019, sur 9 ha.



1.2. Exploitation de M. Olivier DUPAS

Le Gaec des 3 chemins se trouve sur la commune de Ligné, en Loire-Atlantique. Au sein des 160 ha de SAU, une parcelle de 3 ha est installée sous forme agroforestière depuis 7 ans, avec l'objectif avoué d'améliorer la qualité du sol. Les rangées d'arbres ont été adaptées au système d'exploitation, et associées à des haies que M. Dupas implantent régulièrement, depuis 1996, jusqu'à cumuler aujourd'hui 10 km de haies bocagères pour « montrer une autre image de l'agriculture conventionnelle ». Il est accompagné, pour tous ces projets, par la Chambre d'agriculture, qui a coordonné la mise en place d'un plan de gestion durable cohérent avec les objectifs recherchés par M. Dupas.



1.3. Exploitation de M. Jean-Robert GACHET

Installé sur 115 ha à Jallais, dans le Maine-et-Loire, et conduisant un troupeau laitier de 140 bovins, M. Gachet est désormais accompagné par son fils, issu d'une formation en lycée agricole mais dans le secteur de la gestion et la protection de la Nature. Cette double entrée confère au projet présenté une certaine originalité, puisqu'à l'évidence la recherche d'une optimisation de la biodiversité est au cœur des préoccupations des gestionnaires de la parcelle candidate, comme la lutte contre l'érosion et toutes considérations environnementales. Ajoutée à la volonté de passer le système de production en agriculture biologique, cette candidature est illustrée par le caractère majestueux de trognons présentes en bordure de cette parcelle, et d'espèces variées (cf photo, ici d'érable). M. Gachet, enfin, est impliqué dans les démarches « c'est qui le patron » et « bleu blanc cœur », et est accompagné dans son projet agroforestier par l'association « mission bocage ».

1.4. Exploitation de M. Philippe JAUNET

Sur la commune d'Yzernay, dans le sud du Maine-et-Loire, M. Jaunet cultive 50 ha, en prairies et cultures de vente, et possède un troupeau de vaches laitières en agriculture biologique (avec le concours du GABB Anjou et du CIVAM). La parcelle candidate, d'une surface de 13 ha, a été installée il y a 5 ans, et est également suivie par « mission bocage ». Le rôle du projet agroforestier, intra-parcellaire, est d'abord de répondre à un besoin d'ombre pour favoriser le bien-être animal et donc la productivité des animaux, dans le cadre d'un pâturage tournant. Il vise aussi à favoriser l'ensemble des éléments bénéfiques pour le sol, à améliorer sa portance, à favoriser aussi une flore plus intéressante en termes de fourrages. M. Jaunet souhaite aussi valoriser le bois qui proviendra de ce système agroforestier sans privilégier à ce stade une voie plutôt qu'une autre : énergie, bois d'œuvre, paillage, ou litière.

1.5. Exploitation de M. Pierric LEBOSSE

Située aux portes de Nantes, à La Chapelle-sur-Erdre, l'exploitation laitière de M. Lebosse est déjà atypique par le fait qu'elle se caractérise par sa situation se prêtant totalement à la vente directe et au contact avec l'agglomération toute proche. De la sorte, les haies « historiques » ont été conservées et font l'objet d'une valorisation bien étudiée, avec intervention de nombreux partenaires contribuant à une gestion particulièrement durable du bocage. Suivies également par la chambre d'agriculture voisine, ces haies très anciennes sont constituées de nombreuses espèces de végétaux, et abritent beaucoup d'espèces d'animaux. Elles contiennent entre autres des trognons constituant des éléments paysagers très marquants. La famille Lebosse accorde d'autant plus d'importance à cet aspect esthétique de ses haies qu'elle voit passer un nombre très important de clients, par exemple à l'occasion d'une fête de printemps qui impressionne par son ampleur. Et l'ensemble de parcelles présentées au concours est au cœur de ce projet qui associe réellement performance économique, performance environnementale et performance sociale.



2. Région Nouvelle-Aquitaine



Plantation au lycée de Melle.



2011, 2012 et 2018, évolution des haies dans l'exploitation de Monsieur Clochard.

2.1. Exploitation du lycée agricole (EPLEFPA) de Melle

L'EPLEFPA « terres et paysages - Sud Deux-Sèvres » possède une exploitation dont le directeur, M. Denis BOULENGER, porte également un projet agro-écologique aux objectifs multiples : outre le développement de pratiques combinées (passage en agriculture biologique, parcelle en agroforesterie, création d'un verger - collection de variétés anciennes, ...), ce projet est associé très étroitement aux objectifs pédagogiques de filières inscrites dans des secteurs variés de l'enseignement agricole, à savoir les productions (animales et végétales) et la gestion et protection de la Nature. La parcelle candidate, d'une surface de 2,6 ha, est récente (5 ans), constituée d'arbres greffés, sur prairie. Les classes et leurs enseignants sont donc régulièrement invités à participer à tous travaux, de la plantation des arbres intra-parcellaires à celle des haies, en passant par la mise en place des protections ou celle des clôtures. L'impact pédagogique est donc une composante majeure, pour la valorisation de ce système agroforestier. Il y a aussi une volonté de montrer cette prise en compte de l'arbre et de la haie aux habitants de Melle, toute proche. Ces activités sont menées dans un large partenariat avec les associations environnementales et Prom'Haies.



2.2. Exploitation du lycée agricole (EPLEFPA) de Venours

A l'ouest du département de la Vienne se trouve le lycée agricole (EPLEFPA) de Venours, près du site de l'INRA de Lusignan sur lequel sont menées de nombreuses recherches en agroforesterie, par exemple sur la valeur alimentaire des fourrages potentiellement produits par les arbres. Sur l'exploitation de ce lycée, plusieurs types de haies ont été installées, avec à encore des objectifs multiples liés aux différentes missions confiées à l'enseignement agricole français : outre l'aspect « production », ces infrastructures

agro-écologiques doivent contribuer à la réalisation d'objectifs pédagogiques, et s'inscrire également dans les missions d'expérimentation et de développement des territoires. C'est dans ce cadre que le lycée de Venours a accueilli, en septembre 2018, les journées de la Fondation de France consacrées à la recherche en agroforesterie.



2.3. Exploitation de M. Daniel CLOCHARD

Situé à Rouillé, dans la Vienne, cette exploitation de 148 ha produit du blé, du colza et du tournesol, et possède 12 ha en couvert « zone Natura 2000 - Outarde canepetière ». Elle a le souci de répondre à une demande de la société, estimant que « les haies correspondent à cette demande ». La commune elle-même est volontariste sur ce sujet, et motive les agriculteurs pour qu'ils plantent. Les problèmes d'érosion sont aussi évoqués, et aujourd'hui le soutien de Prom'Haies a permis d'élaborer un projet cohérent, qui s'est traduit par des plantations de haies dans une parcelle de 2,5 ha comprenant déjà une partie de haies anciennes, ainsi que trois gros chênes. D'autres projets sont aussi proposés pour l'avenir, avec le soutien du Conseil régional.

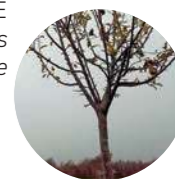
2.4. Exploitation de la famille GRASSET

Située sur la commune de Ménigoute, bien connue de tous les amateurs de biodiversité (pour son festival annuel, le FIFO), l'exploitation de la famille Grasset comporte 125 ha au total, essentiellement en prairies, et un troupeau de vaches limousines pour une cinquantaine de vêlages par an. Elle bénéficie du label AB et valorise ses produits par la vente en magasin de producteurs. L'objectif est de tendre autant que possible vers l'autosuffisance dans un système stable et résilient. L'exploitation s'insère dans un environnement comportant un maillage

bocager encore dense et de nombreuses mares. Le linéaire total, sur cette exploitation, est estimé à un peu plus de 17 km de haies (soit 135 mètres-linéaire par ha en moyenne), autour de parcelles dont la taille moyenne ne dépasse pas, de la sorte, les 4 ha. L'entretien de ces haies est particulièrement raisonné, pour qu'elles soient très fonctionnelles dans leurs rôles écologiques et agronomiques. Par exemple, les arbres morts et sénescents sont conservés en l'état, sur pied, jusqu'à leur chute, afin de contribuer à la préservation de la biodiversité. Cette gestion permet à la faune de profiter de ces habitats le plus longtemps possible et sera poursuivie, de même que la gestion des nombreux arbres têtards présents, entre autres, sur la parcelle présentée au concours.

2.5. Exploitation de M. François MICHAUD

Située à Thuré, dans la Vienne, l'exploitation de M. Michaud repose sur 98 ha de production de céréales et oléo-protéagineux conduits en agriculture biologique. Les objectifs de ce système d'exploitation sont nombreux, pour viser l'autonomie économique : lutte contre l'érosion des sols, stockage du carbone, création de micro-climats permettant de limiter les effets de canicules, ... Dans ce contexte et dans un paysage très ouvert, la plantation en agroforesterie, réalisée en 2013-2014, trouve toute sa place, sur une surface de 6,70 ha comportant 220 arbres (33 par ha) de 5 espèces différentes (noyer, cormier, érable, poirier, orme). D'autres plantations ont été réalisées les années suivantes. Le suivi rigoureux de ces arbres est indispensable à la réussite du projet, il est assuré avec l'association Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine. Les objectifs peuvent alors raisonnablement concilier amélioration du sol (par restitution d'humus en particulier), limitation du ruissellement, ... et production de bois d'œuvre. Enfin M. Michaud est impliqué dans le GIEE « Maison de la semence paysanne Poitou-Charentes » avec l'association « Cultivons la biodiversité en Poitou-Charentes » et le GIEE « En marche vers des systèmes autonomes et économes dans le Châtelleraudais ».



Plantation de 350 noyers
dans l'exploitation de Mr Alain YVON



3. Région Centre Val-de-Loire

3.1. Exploitation de M. Alain YVON

Cette exploitation, produisant entre autres des graines potagères, est située sur la commune de la Chapelle-Saint-Martin - La plaine, à quelques kilomètres au nord de la Loire, entre Blois et Orléans. Elle se situe donc en bordure de Beauce, et s'inscrit donc dans un paysage peu habitué à la présence de l'arbre. C'est cependant dans ce contexte que M. Yvon a planté, en 2011, 350 noyers sur la parcelle désormais candidate au concours des pratiques d'agroforesterie. Ces alignements sont destinés à produire des fruits qui pourront être par exemple intégrés dans des paniers et d'autres formes de valorisation telles que M. Yvon estime, à terme, « une production 1,5 fois supérieure à celle des productions actuelles, à surface égale, grâce à l'agroforesterie ». Cet objectif de performance économique mérite d'être confirmé, mais l'enthousiasme du producteur est à relier à l'aspect esthétique indéniable de l'intégration de l'arbre dans ce paysage beauceron. Par ailleurs, producteur bénéficiant du label AB, M. Yvon est investi dans le groupement local d'agriculteurs biologiques, et dans de nombreuses autres organisations professionnelles. Il possède également un atelier avicole.

3.2. Exploitation de M. Denis CALLU

La commune de Rahart, où se situe l'exploitation de M. Callu, est en bordure d'une petite région vallonnée qualifiée de « Perche vendômois » dans laquelle se trouve aussi la Maison botanique, à laquelle M. Callu adhère. Produisant du blé, de l'orge, du colza, des pois ou féverole et du chanvre, sur une surface de 100 ha, M. Callu a planté dès 2003 une haie de 500 mètres « triple - rang », en bordure d'une parcelle de 44 ha. Ses objectifs sont essentiellement basés sur la préservation de la biodiversité, avec entre autres installation de nichoirs, et transplantation de végétaux favorables à l'installation d'une faune diversifiée. Dans cette haie,

M. Callu forme des trognes, de différentes espèces. Aujourd'hui, il constate entre autres un effet spectaculaire sur la limitation des effets du vent, ainsi que sur le paysage désormais modifié. Il diversifie maintenant ses plantations d'arbres, avec un premier projet intra-parcellaire en 2014, et il envisage pour bientôt l'installation de rangées d'arbres intra-parcellaires dans une parcelle de 6 ha. Membre de l'association régionale d'agroforesterie (A2RC), il est aussi impliqué dans des GIEE, l'APAD, et l'ADDEAR-41.



Plantation d'une haie
dans l'exploitation de Mr CALLU

4. Région Auvergne – Rhône-Alpes



4.1. Exploitation de M. Joël DENIS

Sur la commune d'Aurouer, dans le département de l'Allier, M. Denis cultive 85 ha, dont 60 de prairies, et possède deux ateliers valorisant ces productions, des chevaux de course et des porcs en engraissement (sous label « porcs d'Auvergne », avec cahier des charges imposant entre autres une obligation de parcours extérieur sur 10 ha). Poursuivant des objectifs de bien-être animal, de restauration d'une « identité paysagère de bocage », et de contribution à des « productions de terroir », M. Denis a été accompagné par Mission haies - Auvergne pour réaliser des plans de gestion bocagers sur son exploitation, en 2010. La parcelle engagée dans le concours, d'une superficie de 30 ha, est considérée comme « installée en agroforesterie » depuis 2008, au sens où l'entretien des haies fait désormais l'objet d'une attention toute particulière, avec des interventions raisonnées telles que la protection des semis spontanés.



4.2. Exploitation de M. Gérard VERNIS

Avec 117 ha de SAU, majoritairement en prairies, l'exploitation de M. Vernis est située Franchesse, dans le Bourbonnais, à quelques kilomètres de la rivière Allier. Elle comporte un atelier bovin viande riche de 150 animaux de race charolaise, et un véritable « atelier bois de haies », destiné à alimenter une chaudière et à produire de la litière. Enfin, ces productions sont en agriculture biologique, sous la marque « Cœur de terroir » qui possède un cahier des charges équivalent à celui d'un label rouge sur la qualité du produit et sa régularité, avec finition à l'herbe et des contraintes sanitaires plus exigeantes qu'en AB. La parcelle candidate a une surface d'environ 10 ha, et est installée depuis plus de 100 ans. La taille en hauteur a été supprimée en 2010, les arbres sont désormais élagués tous les 20 ou 30 ans, le renouvellement de chênes en haut-jet, isolés, a été associé à la plantation d'un alignement de noyers en intra-parcellaire. Le système agroforestier est complexe, et multi-performant, répondant parfaitement aux objectifs agro-écologiques que s'est fixé l'agriculteur. Il est associé à des observations de biodiversité (avec l'association Symbiose - Allier) qui démontrent un réel attachement au bocage.



4.3. EARL des rosiers, exploitation de Mrs LAFOLEY et Mme GIRODET

Entre les communes de Taxat-Sénat et Naves (toujours dans l'Allier), cette exploitation occupe une surface de 140 ha en cultures et élevage allaitant. Les objectifs des agriculteurs sont clairs : préserver l'eau et la terre sur les côteaux, raisonner le choix des cultures et les pratiques associées pour impacter le moins possible l'environnement, développer des cultures qualifiées de « propres » (luzerne et chanvre), et enfin planter des arbres... activité mise en œuvre chaque hiver, depuis 1982. Dans ce cadre, la parcelle présentée (d'une superficie de 26 ha) fait l'objet d'attention particulière, par exemple la sélection des arbres qui poussent dans les haies, de nombreuses replantations, la conservation de bosquets, la taille de têtards de saule en bas de pente tous les 3 ou 4 ans, etc. Le projet agroforestier doit encore se développer prochainement avec de nouvelles plantations (de noyers), et en perfectionnant sans cesse la gestion de l'existant.



Résultats

Lauréats de la catégorie « 5 - 10 ans »

ou parcelle ayant été mise en place par l'agriculteur-candidat



- 1^{er} Prix - M. Yves CLOUET
- 2nd Prix - M. François MICHAUD

Lauréats de la catégorie « + 10 ans »

ou parcelle n'ayant pas nécessairement été mise en place par l'agriculteur-candidat, mais étant gérée par cet agriculteur



- 1^{er} Prix - M. Gérard VERNIS
- 2nd Prix - M. Pierric LEBOSSE

Catégorie « Coup de cœur du jury »

- M. Philippe JAUNET



Contacts



Christophe PINARD,
Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation (DGPE)
christophe.pinard@agriculture.gouv.fr



Léa LEMOINE,
Chambres agriculture France (APCA)
lea.lemoine@apca.chambagri.fr



Baptiste SANSON,
Afac-Agroforesteries
baptiste.sanson@afac-agroforesteries.fr

Retrouvez le règlement du concours, la grille de notation du concours et toutes les informations relatives à l'édition 2018-2019 sur les pages du projet REUNIR-AF rmt-agroforesteries.fr/fr/reunir-af

